

**Rapport des commissaires aux comptes sur
l'autorisation d'attribuer gratuitement des actions
nouvelles ou existantes de la Société**

S.A. VISIOMED GROUP

1, Avenue du Général-de-Gaulle
92800 PUTEAUX

RCS Nanterre : 514 231 265

**Assemblée Générale extraordinaire du 19 avril 2022
Résolution n° 17**

À l'Assemblée Générale de la société VISIONED GROUP,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra pas représenter plus de 10 % du capital de la société.

Votre conseil d'administration vous propose sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite de 10 % du nombre d'actions.

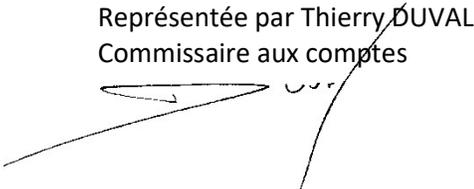
Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Versailles et Le Vésinet, le 4 avril 2022

AGONE Audit & Conseil
Représentée par Thierry DUVAL
Commissaire aux comptes



Marc WEBER
Commissaire aux comptes

